



Compte-rendu de l'audioconférence

avec la direction du 15 mai 2020

Situation sanitaire

On dénombre encore 8 suspicions de Covid au 13 mai 2020 dans la direction.

Présentiel

Le 13 mai 2020, 931 agents étaient présents dans les services (45% de l'effectif), 640 étaient en télétravail, 493 en ASA, 14 en PIGP.

La CGT a rappelé que l'épidémie n'était pas terminée, que le département était classé en zone rouge et que les risques sont toujours là. Elle s'est inquiétée de l'accroissement du présentiel (supérieur à celui constaté dans d'autres directions comparables de la RIF) avec des pointes à plus de 60 % dans certains services. On est loin du « déconfinement progressif » des discours officiels. Dans ce contexte, notre délégation a demandé un nouvel effort pour développer le télétravail.

La direction assure que les distances requises dans le positionnement sont respectées et encourage la définition de parcours afin de limiter les croisements dans les services.

Télétravail

125 unités centrales TINY ont été distribuées. Depuis le début de la crise sanitaire, 325 solutions supplémentaires de télétravail ont été déployées. 45 ordinateurs sont encore attendus. Cela devrait permettre aux vérificateurs concernés de retrouver leur ordinateur qui leur avait été repris pendant le PCA.

La direction a précisé que le télétravail se heurtait à la limite des capacités des serveurs.

Autorisations d'absence

Pour les agents fragiles ou en contact avec des personnes fragiles et ceux gardant leurs enfants, le régime des autorisations d'absence reste inchangé jusqu'au 1^{er} juin.

A compter du 1^{er} juin, seuls les parents dont les enfants ne seront pas accueillis à l'école pourront bénéficier d'une ASA sur attestation de l'établissement scolaire. En cas d'école ouverte, les parents qui voudraient continuer à garder leurs enfants devraient déposer des congés.

Pour les agents utilisant les transports en commun, la demande d'autorisation d'absence en cas de risques créés par la saturation des transports, reste valable (cf. message de la Directrice du 7 mai). Les agents fragiles non recensés doivent pour bénéficier de l'ASA produire un certificat de leur médecin traitant.

Horaires

La direction rappelle qu'il n'y a plus d'écrêtement au-delà de 10 heures par jour ou 12 heures supplémentaires par mois. En cas d'horaires décalés, liés aux problèmes de transports, il est possible de déposer une mission. L'agent est réputé avoir fait une journée complète.

Congés

Une note – à paraître le 18 mai - va décliner les dispositions au plan local de la note DG en matière de retenue de RTT et de congés. Une harmonisation entre directions de la région Ile-de-France est recherchée. Le pont naturel du 22 mai est maintenu. Les **congés bonifiés** qui sont posés jusqu'au 31 octobre 2020 vont être revus.

Port du masque

Le port du masque n'est pas obligatoire, mais les agents souhaitant le porter peuvent le conserver sur leur lieu de travail.

La direction va attribuer deux masques en tissu par agent et deux masques chirurgicaux jetables par jour pour les agents en présentiel jusqu'à fin mai. 85 % du stock de masques chirurgicaux provient des stocks de la préfecture.

Plexiglas

Des parois en plexiglas doivent être installées au niveau des accueils physiques, afin de protéger les agents.

Lingettes désinfectantes

Une rupture de stock est intervenue (priorité pour les soignants), ce qui a amené la direction à mettre à disposition des serviettes en papier et de l'alcool ménager.

Gel hydroalcoolique

Cette semaine sont arrivés 1250 flacons de gel hydro-alcoolique pour les agents travaillant en présentiel.

Ménage

Un nettoyage approfondi des centres est fait quotidiennement, avec désinfection des poignées, boutons, rampes et des toilettes (deux fois par jour) à compter de la semaine prochaine.

Vérificateurs

Pour les collègues vérificateurs s'étant séparés de leur ordinateur pour aider les services prioritaires, la période sera neutralisée, par positionnement en télétravail.

Plans

Les plans de positionnement des postes de travail dans les services seront communiqués à la demande, en raison du poids des fichiers. Nous avons demandé qu'une solution soit trouvée pour qu'ils soient accessibles aux membres du CHSCT.

Ouverture au public

Il n'y aura pas d'ouverture de l'accueil physique généraliste. Seul pourra être envisagé l'accueil personnalisé sur rendez-vous, lorsque toutes les autres options auront été épuisées.

En ce qui concerne l'accueil des régisseurs dans les trésoreries municipales, des précautions particulières devront être prises afin de protéger les agents.

Mopieurs

Afin de limiter la concentration de collègues autour de ces appareils, il sera possible de recourir à l'impression différée.

Heure de fermeture des applications

La direction a expliqué que pour des impératifs techniques d'ordre national, il n'est pas possible de modifier l'horaire de fermeture des applications (18h dans le cas de Majic et Hélios) alors que la plage de travail a été portée à 20H.

Cantine

L'ouverture d'une cantine (même pour des repas froids) fait obstacle au bénéfice de l'indemnité forfaitaire.

Contrôle dans les transports en commun

La carte professionnelle suffit, mais un grand nombre de collègues n'ayant pas cette carte, une attestation type a été envoyée à tous les agents.

Un Comité technique local, centré sur les conditions du déconfinement, se réunira le 28 mai.